

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 8 avril 2019 à 19 h, sont présents :

Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) :

Madame Renée-Claude Pichette
Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général est absent

RÉSOLUTION : 2019-04-100 Ouverture de la séance

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 8 avril 2019. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-101 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Rapport du maire et des membres du conseil sur les activités municipales du mois de mars 2019

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois de mars 2019 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

RÉSOLUTION : 2019-04-102 Autorisation du paiement des comptes du mois de mars 2019

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes du mois de mars 2019 qui se détaillent comme suit:

Service de la dette :	17 649,30 \$
Service de la paie :	176 264,43 \$
Dépenses incompressibles :	243 951,86 \$
Comptes à payer et prélèvements automatiques :	1 832 592,36 \$
Total :	2 270 457,95 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-103 Signature de l'entente avec la SHQ et l'OMHGP concernant le programme de supplément au loyer du programme Accès Logis pour les Jardins Lambert

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-05-214 par laquelle le conseil municipal autorisait le maire et le greffier à signer l'entente pour le renouvellement avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) ainsi que l'Office municipal d'habitation (OMH) de Donnacona dans le cadre du programme de supplément au loyer du programme Accès Logis pour les Jardins Lambert;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du regroupement des OMH de la MRC de Portneuf et la création de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP), la SHQ requiert que la municipalité signe à nouveau les ententes déjà conclues avec l'OMH de Donnacona;

CONSIDÉRANT le projet d'entente joint à la présente résolution concernant le programme de supplément au loyer du programme Accès Logis pour les Jardins Lambert;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

QUE la Ville de Donnacona signe l'entente avec la SHQ et l'OMHGP concernant le programme de supplément au loyer du programme Accès Logis pour les Jardins Lambert et s'engage à défrayer 10 % des coûts du programme;

QUE la Ville confirme qu'elle autorise l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP) à gérer le programme de supplément au loyer;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et Me Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville l'entente concernant le programme de supplément au loyer du programme Accès Logis pour les Jardins Lambert.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-104 Signature de l'entente avec la SHQ et l'OMHGP concernant le programme de supplément au loyer – Marché privé – SL1

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-02-54 par laquelle le conseil municipal autorisait l'Office municipal d'habitation (OMH) de Donnacona à présenter une demande au programme de supplément de loyer – Marché privé – SL1 et autorisait le maire et le greffier à signer l'entente relative à ce programme;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du regroupement des OMH de la MRC de Portneuf et la création de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP), la SHQ requiert que les municipalités signent à nouveau les ententes déjà conclues avec l'OMH de Donnacona;

CONSIDÉRANT le projet d'entente joint à la présente résolution concernant le programme de supplément au loyer – Marché privé – SL1;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE la Ville de Donnacona signe l'entente avec la SHQ et l'OMHGP concernant le programme de supplément au loyer – Marché privé – SL1 et s'engage à défrayer 10 % des coûts du programme PSL;

QUE la Ville confirme qu'elle autorise l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP) à gérer le programme de supplément au loyer;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et Me Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville l'entente concernant le programme de supplément au loyer – Marché privé – SL1.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2019-04-105 Réserve du produit de la disposition
d'une tractopelle de l'année 2015 et
amortissement sur cinq (5) ans**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a disposé d'une tractopelle 2015 d'une valeur de 118 000 \$ en échange d'un contrat de location d'une nouvelle pelle sur roue;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de disposition de cette tractopelle devient un produit de disposition pour un montant de 118 000 \$ et un coût de location supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit amortir le produit de disposition sur la durée de vie du contrat de location de la nouvelle pelle soit sur une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réserver le montant de 118 000 \$ du produit de disposition pour financer le coût de location sur cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De réserver le montant de 118 000 \$ du produit de disposition de la pelle, de l'inclure dans le surplus affecté au 31 décembre 2018 et de l'amortir sur cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2019-04-106 Acceptation des procès-verbaux des
séances ordinaires du conseil tenues les 11
et 25 mars 2019**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 11 et 25 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-107 Destruction de documents selon le calendrier de conservation des documents de la Ville

CONSIDÉRANT les listes des dossiers à détruire en date du 31 décembre 2017 et suivant les dispositions du calendrier de conservation des archives de la Ville jointes en annexe de la présente résolution pour le ou les services suivants :

- Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu de procéder à la destruction des dossiers actifs énumérés dans les listes A et B jointes à la présente résolution en application du calendrier de conservation des documents de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-108 Fermeture de dossier de la cour municipale

CONSIDÉRANT QUE le dossier de la cour municipale de Donnacona, dont le poursuivant est la Ville de Donnacona, portant le numéro 803852519 est un dossier pour lequel le défendeur est invalide, hébergé en centre d'hébergement et de soins de longue durée, inapte à effectuer des travaux compensatoires, et ce, de façon permanente, qu'il n'a aucun bien matériel et que l'allocation qu'il reçoit lui sert à payer son hébergement;

CONSIDÉRANT QUE les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite au jugement rendu dans cette cause n'ont pu être appliqués entièrement avec succès;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

D'autoriser la fermeture administrative de ce dossier par le personnel du greffe de la cour municipale de Donnacona.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-109 Vente du lot 6 044 858 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la promesse de vente conclue entre la Ville et 9387-2786 Québec inc. le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 044 858 est un terrain à vocation industrielle situé en bordure de la rue Piché d'une superficie approximative de 3 716,1 m²;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente préparé par Me Olivier Boilard, notaire, joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

De vendre le lot 6 044 858 du cadastre du Québec à 9387-2786 Québec inc. pour la somme de 20 000 \$ à laquelle s'ajoutent les taxes applicables;
D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et Me Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Olivier Boilard, notaire.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2019-04-110 Aide financière à l'entreprise Ooops!
Divertissement**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par l'entreprise Ooops! Divertissement pour le démarrage de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville de verser une telle aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De verser une aide financière de 2 500 \$ à l'entreprise Ooops! Divertissement pour le démarrage de l'entreprise;

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs à verser cette aide financière sur réception de pièces justificatives pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements;

D'autoriser une dépense de 2 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-630-00-972 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-111 Aide financière à l'entreprise Gym Le Box

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par l'entreprise Gym Le Box pour l'expansion des activités de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville de verser une telle aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De verser une aide financière de 3 750 \$ à l'entreprise Gym Le Box pour l'expansion de ses activités;

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs à verser cette aide financière à la réception de pièces justificatives pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements;

D'autoriser une dépense de 3 750 \$ à même le poste budgétaire n° 02-630-00-972 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-112 Imposition d'une mesure disciplinaire

CONSIDÉRANT la rencontre en vue de l'imposition de mesures disciplinaires du 28 mars 2019 tenue en vertu de l'article 28.01 b) de la convention collective conclue entre la Ville et le syndicat des employés municipaux de la Ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT les faits portés à la connaissance des membres du conseil le 1^{er} avril 2019 et la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'autoriser le directeur général à imposer la mesure disciplinaire convenue lors de cette rencontre.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-113 Lettre d'entente numéro 2014-14 relative à la réorganisation des horaires de travail du service de l'hygiène du milieu et l'élimination des postes partagés entre le service de l'hygiène du milieu et le service des travaux publics

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et les représentants du syndicat concernant la réorganisation des horaires de travail du service de l'hygiène du milieu et l'élimination des postes partagés entre le service de l'hygiène du milieu et le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les parties jugent opportun de procéder à la conclusion d'une lettre d'entente;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal approuve la lettre d'entente numéro 2014-14 relative à la réorganisation des horaires de travail du service de l'hygiène du milieu et l'élimination des postes partagés entre le service de l'hygiène du milieu et le service des travaux publics;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville cette lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-114

Lettre d'entente numéro 2014-15 relative à la division en deux départements distincts du service des travaux publics ainsi que du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, modification des articles 18.01 et 19.02 de la convention collective et remplacement de la lettre d'entente 2014-13

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et les représentants du syndicat concernant la division en deux départements distincts du service des travaux publics ainsi que du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, modification des articles 18.01 et 19.02 de la convention collective et le remplacement de la lettre d'entente 2014-13;

CONSIDÉRANT QUE les parties jugent opportun de procéder à la conclusion d'une lettre d'entente;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

QUE le conseil municipal approuve la lettre d'entente numéro 2014-15 relative à la division en deux départements distincts du service des travaux publics ainsi que du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, modification des articles 18.01 et 19.02 de la convention collective et le remplacement de la lettre d'entente 2014-13;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville cette lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-115

Aide financière - CERF Volant de Portneuf - organisation du tournoi de golf annuel du 2 juin 2019

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par l'organisme CERF Volant de Portneuf pour l'organisation du tournoi de golf annuel du 2 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

De verser une aide financière de 300 \$ à l'organisme CERF Volant de Portneuf pour l'organisation de son tournoi de golf annuel du 2 juin 2019;

D'autoriser une dépense de 300 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-116 Aide financière - Club de cheerleading de l'école secondaire de Donnacona - participation aux championnats nationaux

CONSIDÉRANT QUE le Club de cheerleading compétitif de l'école secondaire de Donnacona souhaite participer du 5 au 7 avril aux championnats nationaux qui se tiendront à Niagara Falls;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par le Club;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière afin d'encourager les onze (11) étudiantes et étudiants de Donnacona qui participeront à cette compétition;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De verser une aide financière de 250 \$ au Club de cheerleading de l'école secondaire de Donnacona pour leur participation aux championnats nationaux;

D'autoriser une dépense de 250 \$ à même le poste budgétaire n° 02 -702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-117 Aide financière - Club de golf de Donnacona

CONSIDÉRANT la rencontre entre le conseil municipal et les représentants du Club de golf de Donnacona;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Club de golf de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est prévue au budget 2019 de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière représente :

- Un montant de 12 280 \$ de subvention de fonctionnement;
- Un montant de 1 000 \$ pour l'affichage publicitaire;
- Un montant de 1 250 \$ pour les joueurs juniors;
- Un montant de 1 900 \$ conformément à l'entente sur les activités hivernales;
- Un montant de 3 000 \$ pour la 2^e année sur un total de 3 pour l'abattage d'arbre;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Club de golf et la Ville ont conclu une entente relativement à l'implantation de conteneurs semi-enfouis et qu'il est prévu que l'aide financière versée au Club de golf soit réduite pour une durée de 5 ans représentant ainsi la participation financière du Club dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée cette année est donc réduite de 2 000 \$ pour une 3^e année sur un total de 5 années représentant la contribution du Club à l'implantation de conteneurs semi-enfouis;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De verser une aide financière de 17 430 \$ au Club de golf de Donnacona;

D'autoriser une dépense de 17 430 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2019-04-118 Aide financière - Relais de la Pointe-aux-Écureuils

CONSIDÉRANT la rencontre entre le conseil municipal et les représentants du Relais de la Pointe-aux-Écureuils;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Relais de la Pointe-aux-Écureuils;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est prévue au budget 2019 de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière représente :

- Un montant de 9 820 \$ de subvention de fonctionnement;
- Un montant de 5 500 \$ pour l'organisation de 3 activités familiales gratuites pour la population soit les activités de Pâques, l'Halloween et de Noël;
- Un montant de 400 \$ pour l'organisation de la vente de garage;
- Un montant de 500 \$ en guise de contribution au déneigement d'une partie du stationnement donnant sur la rue du Manoir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte également de fournir l'équivalent d'une somme de 2 000 \$ en services municipaux pour le support aux différentes activités de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De verser une aide financière de 16 220 \$ au Relais de la Pointe-aux-Écureuils;

D'autoriser une dépense de 16 220 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

Liste de la correspondance - mars 2019

Dépôt de la liste de la correspondance du mois de mars 2019.

RÉSOLUTION : 2019-04-119 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé,
maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire

